

## SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Anne Marie Yeates Dubeau, mairesse suppléante, tenue le 2 octobre 2023 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4,  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5,  
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6.

Est également présente, madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

La mairesse suppléante constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2023;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
  - 8.3 – *Coordonnateur aux travaux publics;*
- 9- Autorisation demande marge de crédit temporaire;
- 10- POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT;
- 11- POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT;
- 12- Adoption du règlement Général uniformisé 2023-071;
- 13- Varia ouvert;
  - 13.1 – Autorisation nivelage d'automne
  - 13.2.1 – Infolettre - Distribution bac compost et début collecte, janvier 2024.
  - 13.2.2 – Infolettre - Début recensement des animaux par la SPA Estrie, mi-octobre 2023.
- 14- Période de questions;
- 15- Fin de la séance.

2023-110 *résolution no 2023-110*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,  
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,  
**il est résolu**

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 octobre 2023.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 septembre 2023

2023-111 *résolution no 2023-111*

Proposé par la conseillère Amanda Hamel,  
appuyé par le conseillère Jacqueline Désindes,  
**il est résolu**

que le procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 2023 est adopté.

ADOPTÉE

#### **4) Période de question**

3 citoyens sont présents à l'assemblée, ils font part de commentaires et posent des questions.

#### **5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2023-10-02 a été remise aux membres du conseil.

2023-112 *résolution no 2023-112*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,  
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,  
**il est résolu**

que la correspondance 2023-10-02 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

#### **6) Autres sujets**

**1- Cain Lamarre** – Offre de services professionnels pour 2024

2023-113 *résolution no 2023-113*

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,  
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,  
et résolu à l'unanimité

d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

**2- Therrien Couture Jolicoeur** – Proposition de services professionnels : conformité à la Loi 25.

**3- Escadron 670 Haut-St-François des Cadets de l'aviation royale du Canada** – Invitation au 1<sup>er</sup> Oktoberfest le samedi 21 octobre 2023 à 18h au centre multifonctionnel Paul-Lessard, à Ascot-Corner.

**4- Fondation Louis-Saint-Laurent** – Invitation – Souper-soirée country – qui se déroulera le 20 octobre prochain à la cafétéria de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East-Angus, 50\$ souper méchoui et soirée ou 20\$ soirée seulement.

**5- La tournée des RLS (Réseau local de services) du CIUSSS de L'Estrie – CHUS** - dernier arrêt de la tournée se tiendra dans le RLS du Haut-Saint-François, le 12 octobre prochain à 19h au 62, chemin Jordan Hill, à Johnville, salle niveau 2.

**6- La corporation de développement communautaire (CDC) du Haut-Saint-François – Martin Monette** – Inscription au Forum du Continuum HSF 2023 – le mercredi 25 octobre prochain au

Manège Militaire de Bury à compter de 8h30, un diner servi sur place. (inscription).

## **7) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2023-10-02 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-114 Résolution no 2023-114

Proposé par la conseiller Jeffrey Bowker,  
appuyé par la conseiller Timothy Morrison,  
**il est résolu**

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de septembre 2023 présenté au conseil de 147 280.48 \$ pour les déboursés #2023000172 à #202300195.

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de septembre 2023 de 14 073.75 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

## **8) Compte-rendu des comités**

### **8.1) conseiller**

### **8.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

### **8.3) Coordonnateur aux travaux publics**

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

## **9) Autorisation demande marge de crédit temporaire**

2023-115 Résolution no 2023-115

**ATTENDU QUE** la programmation de travaux soumise par la Municipalité dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 a été approuvée;

**ATTENDU QUE** les travaux approuvés bénéficient d'une subvention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) dont le versement a été confirmé à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'article 1093 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité peut décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JACQUELINE DÉSINDES,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLER JEFFREY BOWKER,  
ET RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** la directrice générale à effectuer une demande pour un emprunt temporaire sous forme de marge de crédit d'un montant de 200 000\$ auprès de la Banque de Montréal pour fins de financement temporaire;

**QUE** cette marge de crédit soit autorisée pour financer les travaux approuvés dans le cadre de la TECQ 2019-2024 et bénéficiant d'une subvention dont le versement est assuré;

**QUE** Monsieur Robert Asselin, maire, et Madame Isabelle Doyon, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à cette demande;

**QUE** le remboursement de l'emprunt temporaire soit effectué dès la réception du remboursement de la TECQ;

**QUE** les intérêts sur l'emprunt temporaire soient payés à même les dépenses courantes de la Municipalité.

ADOPTÉE.

## **10) POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

2023-116 *résolution no 2023-116*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Newport (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JACQUELINE DÉSINDES,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLER JEFFREY BOWKER,  
ET RÉSOLU:**

**D' la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.**

**ADOPTÉE**

## **11) POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

2023-117 *résolution no 2023-117*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Newport (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

**CONSIDÉRANT QUE** telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Newport.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE AMANDA HAMEL,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLER JEFFREY BOWKER,  
ET RÉSOLU:**

**D' la Politique de confidentialité de la Municipalité de Newport dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.**

ADOPTÉE

## **12) Adoption du règlement général 2023-071**

**ATTENDU** que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 5 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE, il est décrété ce qui suit :**

2023-118 Résolution no 2023-118

il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,  
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,

**QUE** la Municipalité de Newport, adopte le règlement 2023-071 général de la municipalité de la Municipalité de Newport;

**D'enregistrer** et copier le règlement général de la municipalité de Newport au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-071 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci

ADOPTÉE

## **13) Varia ouvert**

### **13.1 – Autorisation- Niveleuse automne 2023**

2023-119 Résolution no 2023-119

En conséquence  
Sur la proposition du conseiller Timothy Morrison,  
Appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,  
**IL EST RÉSOLU**

d'autoriser des travaux de nivelage d'automne aux chemins municipaux s'il y a besoin et d'autoriser une dépense n'excédant pas 15 000\$.

ADOPTÉE

**13.2.1** – Infolettre - Distribution bac compost et début collecte, janvier 2024.

**13.2.2** – Infolettre - Début recensement des animaux par la SPA Estrie, mi-octobre 2023.

## **14) Période de Questions**

Aucune question.

## **15) Fin de la séance.**

2023-120

### **Résolution no 2023-120**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,  
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,  
**il est résolu**

que la séance soit levée à 19H58.

ADOPTÉE

La signature par la mairesse suppléante du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Anne Marie Yeates Dubeau,  
mairesse suppléante

---

Isabelle Doyon,  
Directrice générale / greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 2 octobre 2023.

---

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière